



Hélène Flautre  
Présidente de la sous commission des droits de l'Homme

Annulation du Congrès de la LTDH et violences policières  
**"Il est plus que temps que l'UE passe à l'action"**

Bruxelles, 31 mai 2006

Après les graves événements du 26 et 27 mai en Tunisie et l'annulation du congrès de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme, Hélène Flautre, Présidente de la Sous-commission des Droits de l'Homme du Parlement européen, qui était présente sur place lors des événements, estime indispensable une réorientation de la stratégie de l'UE avec ce pays.

Pour Hélène Flautre, *"il est plus que temps que l'Union européenne passe à l'action avec la Tunisie. Tout un chacun avait déjà pu constater, lors de la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information à Tunis en novembre 2005, le caractère liberticide du régime. Les délégations du Parlement européen et de la Commission avaient alors été les témoins directs des nombreuses violations des droits de l'Homme."* A l'époque, le Parlement européen avait adopté une résolution et la Commission avait fait des déclarations fermes, demandant notamment que la LTDH puisse tenir son congrès - déjà empêché en 2005 - et la libération de Maître Mohammed Abbou. Ces déclarations sont cependant restées lettre morte.

*"Le congrès de la LTDH a été de nouveau empêché de se tenir, avec un déchaînement de violence inouïe. La situation de Maître Abbou n'a connu aucune évolution positive. Son épouse est quant à elle quotidiennement harcelée par la police tunisienne. Le Conseil de l'Ordre des avocats est quant à lui l'objet d'attaques incessantes du fait de son opposition aux manœuvres des autorités visant à avoir la mainmise sur le système judiciaire"* souligne Hélène Flautre. *"En attendant, la réaction de l'UE se fait attendre. Le Conseil et la Commission n'ont annoncé aucune mesure concrète à l'égard de la Tunisie. Pourtant, c'est bien la crédibilité de l'action de l'UE sur la scène internationale en faveur des Droits de l'Homme et de la démocratie, en conformité avec ses principes fondateurs, qui est ici interrogée."*

Pour Hélène Flautre, *"des mesures immédiates doivent être exigées par l'UE: libération de Maître Abbou, déblocage des fonds alloués à la société civile tunisienne, fin du harcèlement des défenseurs des Droits de l'Homme et arrêt du harcèlement judiciaire de la LTDH. La Commission européenne doit suspendre son projet d'appui à la réforme de la justice. La mise en œuvre de ces mesures doit conditionner les futures relations entre l'UE et la Tunisie"*.

*"Un Conseil d'association UE-Tunisie doit se tenir en urgence. L'UE doit y faire valoir ses exigences en matière de mesures immédiates à prendre et établir un calendrier contraignant de réformes. Si ces réformes n'étaient pas mises en œuvre, l'Union doit envisager la prise de sanctions, conformément à l'accord d'association avec la Tunisie."*